

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

À l'unanimité, le conseil a approuvé le [procès-verbal de la séance du 23 juin 2022](#).

TRANSITIONS

PLAN MUNICIPAL DE SOBRIÉTÉ

À la majorité (1 vote contre ; 2 abstentions), le conseil a approuvé le plan municipal de sobriété.

CHARTRE MÉTROPOLITAINE POUR UNE CONSTRUCTION CIRCULAIRE

À la majorité (1 vote contre ; 5 absents), le conseil a approuvé la signature par la Ville de la charte métropolitaine pour une construction circulaire et autorisé le maire à signer ladite charte et ainsi à affirmer l'ambition de la Ville à appliquer les engagements généraux, engagements prescripteurs et engagements de la maîtrise d'ouvrage.

AIDE À L'ACHAT D'ACCESSOIRES VÉLOS

À la majorité (1 vote contre ; 1 abstention), le conseil a décidé de renouveler le dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien. Il a aussi approuvé le règlement d'attribution des aides correspondantes et autorisé le maire à accorder des aides dans le cadre des dispositions de ce règlement.

DOMAINE COMMUNAL

TERRAIN SITUÉ 45 RUE MADELEINE CRENON

À la majorité (4 vote contre, 2 abstentions), Mme Sakina BOHU ne participe pas au vote, le conseil a décidé la cession de la parcelle sis 45 rue Madeleine Crenon à Mme ETESSAMI au prix de 196 000 € et autorisé le maire à signer tous documents afférents à la présente cession et il a également précisé que les frais afférents à la présente cession seront supportés par Mme ETESSAMI.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

À la majorité (3 votes contre ; 3 abstentions), le conseil a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique auprès de SEQENS d'un volume en tréfonds ainsi qu'une emprise foncière de 588 m² environ, issus de l'ensemble immobilier situé 13 sentier des Torques. Il a décidé de

désaffecter et de céder à SEQENS une emprise de 53,8 m² et il a approuvé l'échange foncier de volumes suivant :

- ▶ le volume n°4 d'une superficie de 7,2 m² appartenant à SEQENS est cédé à la Ville au prix de 3 240 € ;
- ▶ le volume n° 9 d'une superficie de 53,8 m², appartenant à la Ville est cédé à SEQENS au prix de 24 210 €.

Autorisé le maire à signer tous documents afférents à la présente délibération et précisé que tous les frais afférents à la présente régularisation foncière seront supportés par SEQENS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TRANSFERT DE COMPÉTENCES À VALLÉE-SUD-GRAND-PARIS

À la majorité (1 vote contre ; 1 abstention), le conseil a approuvé le transfert à l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris de la compétence « voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année » pour l'ensemble des voies communales. Il a pris acte qu'en conséquence sont mis à disposition de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris de manière automatique tous les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de ces compétences et il a précisé que le transfert de cette compétence sera effectif au 1er avril 2023 dans le respect de la procédure détaillée à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

HABITAT

RÉSIDENCE DES MÉSANGES

À la majorité (1 vote contre, 1 abstention), le conseil a décidé d'attribuer une subvention de 157 038,47 € à SEQENS pour la deuxième phase de l'opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges et il a précisé que cette subvention contribuera à l'équilibre général de cette phase de l'opération.

AIDE AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS SCÉENNES

À l'unanimité des votants (1 abstention), le conseil a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations scéennes ayant eu recours à l'allocation d'activité partielle, subvention correspondant à la différence entre le montant de l'allocation d'activité partielle et le traitement à taux plein des salariés en 2021. Il a aussi approuvé le projet de convention-type à conclure avec les associations et autorisé le maire à les signer.

AFFAIRES SPORTIVES

FOOTBALL CLUB DE SCEAUX

À la majorité (1 vote contre ; 1 abstention), le conseil a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association « Football club de Sceaux ».

ANTONY MÉTRO 92 RUGBY

À la majorité (1 vote contre, 1 abstention), le conseil a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association sportive « Antony Métro 92 Rugby ».

AFFAIRES FINANCIÈRES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

À la majorité (5 votes contre ; 1 abstention), M. Xavier TAMBY ne participe pas au vote, le conseil a adopté la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2022.

COMPTABILISATIONS À L'ACTIF DE LA VILLE

À la majorité (1 vote contre ; 4 abstentions), le conseil a décidé de comptabiliser à l'actif de la Ville pour 68 482,63 € le solde des redevances capitalisées des 7 concessions à long terme de places de stationnement aux parkings Charaire et Robinson conclues par la Ville entre 1985 et 2012.

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

À la majorité (1 vote contre, 1 abstention), le conseil a adapté au 1er novembre 2022 le tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.

VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉS PAR LES GROUPES D'ÉLUS

À la majorité (27 votes contre ; 3 abstentions), le conseil n'a pas adopté le vœu relatif à la mise en œuvre de la sobriété énergétique pour une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le maire a effectué une communication relative au suivi de la feuille de route pour « Bien vivre et réussir aux Blagis ».

DÉCISIONS DU MAIRE

Le maire a rendu compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

QUESTIONS ORALES

Le maire a ensuite répondu aux questions orales relatives :

- ▶ à l'arborisation et la végétalisation de la Ville,
- ▶ aux perspectives de rapprochement entre les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine,
- ▶ au plan municipal de sobriété,
- ▶ au projet de la place du général de Gaulle,
- ▶ à la fermeture des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- ▶ à l'augmentation de la facture énergétique pour la Ville.

PROCÈS VERBAL

[Procès verbal de la séance du 11 octobre 2022 \(1.26 Mb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Plan municipal de sobriété

Séance publique du 11 octobre 2022.

[Note de présentation \(999.82 Kb.\)](#)

[Délibération 2022-10-11 - n°01 \(175.71 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Approbation de la charte métropolitaine pour une construction circulaire

Séance publique du 11 octobre 2022.

[Note de présentation \(616.47 Kb.\)](#)

[Délibération 2022-10-11- n°02 \(381.24 Kb.\)](#)

[Charte métropolitaine construction circulaire \(612.68 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [📄 Note de présentation \(115.81 Kb.\)](#)
- [📄 Délibération 2022-10-11 - n°03 \(386.21 Kb.\)](#)
- [📄 Règlement d'attribution de subventions pour l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien \(710.77 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Cession du terrain situé 45 rue Madeleine Crenon

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [📄 Note de présentation \(331.66 Kb.\)](#)
- [📄 Délibération 2022-10-11 - n°04 \(467.06 Kb.\)](#)
- [📄 Plan de situation 45 rue Madeleine Crenon \(255.98 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Régularisations foncières au 13 sentier des Torques avec SEQENS

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [📄 Note de présentation \(543.37 Kb.\)](#)
- [📄 Délibération 2022-10-11 - n°05 \(490.77 Kb.\)](#)
- [📄 Plan de situation 13 sentier des Torques \(236.3 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Transfert à Vallée Sud-Grand Paris des compétences « voirie, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année » de la ville de Sceaux

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [📄 Note de présentation \(543.37 Kb.\)](#)
- [📄 Délibération 11 octobre 2022 - n°06 \(203.66 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges – attribution d'une subvention à SEQENS

Séance publique du 11 octobre 2022.

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [Note de présentation \(290.23 Kb.\)](#)
- [Délibération 11 octobre 2022 - n°07 \(448.48 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Subvention exceptionnelle aux associations scéniques ayant eu recours à l'allocation d'activité partielle au titre de l'année 2021

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [Note de présentation \(465.55 Kb.\)](#)
- [Délibération 2022-10-11 - n°08 \(398.87 Kb.\)](#)
- [Convention \(505.29 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football club de Sceaux »

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [Note de présentation \(228.36 Kb.\)](#)
- [Délibération 2022-10-11 - n°09 \(228.45 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Attribution d'une subvention à l'association sportive « Antony Métro 92 »

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [Note de présentation \(104.04 Kb.\)](#)
- [Délibération 2022-10-11 - n°10 \(227.66 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n°3

Séance publique du 11 octobre 2022.

- [Note de présentation \(692.77 Kb.\)](#)
- [Délibération 2022-10-11 - n°11 \(338.77 Kb.\)](#)
- [Décision modificative du 11 octobre 2022 \(196.46 Kb.\)](#)

DÉLIBÉRATION

Comptabilisation des loyers capitalisés reçus au titre des 7 concessions à long terme de places de stationnement aux parkings Charaire et Robinson

Séance publique du 11 octobre 2022.

- 📄 Note de présentation (395.03 Kb.)
- 📄 Délibération 2022-10-11 - n°12 (530.45 Kb.)

DÉLIBÉRATION

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation - Octobre 2022

Séance publique du 11 octobre 2022.

- 📄 Note de présentation (513.79 Kb.)
- 📄 Délibération 2022-10-11 - n°13 (175.71 Kb.)
- 📄 Tableau des effectifs (361.01 Kb.)

DÉLIBÉRATION

Vœu présenté par Sceaux en commun relatif à la mise en œuvre de la sobriété énergétique pour une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit

Séance publique du 11 octobre 2022.

- 📄 Note de présentation (350.12 Kb.)
- 📄 Délibération 2022-10-11 - n°14 (288.31 Kb.)



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS